

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 7 mars 2016 à 19:30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2016
- 4- Approbation de la liste des dépenses payées au cours du mois de février 2016 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de février 2016 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de déneigement
- 8- Période de questions ;
- 9- Demande des prix pour gravier et équipement saison 2016;
- 10- Maire suppléant pour avril, mai et juin 2016
- 11- Demande de parrainage financier du Comité 12-18
- 12- Demande de commandite du Festival du bœuf d'Inverness Inc
- 13- Demande de soumission pour la tonte de gazon au bureau municipal, parc, terrain de balle.....;
- 14- Installation des baies vitrées usagées—patinoire
- 15- Demande CPTAQ pour le 1321, route Dublin
- 16- Formation offerte par A.D.M.Q. : L'ABC du guide de l'employeur
- 17- Demande de dérogation au 1865, rang 5
- 18- Marche du pain 2016
- 19- Varia
 - A) Formation offerte par FQM : Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles
 - B) Programme Desjardins-Jeunes au travail
 - C) Dossier du 115, chemin de la Rivière-Bécancour
 - D) Embauche d'un(e) Adjoint(e) Administratif (ve);
 - E) Offre d'emploi pour un responsable des travaux publics;
 - F) Demande d'appui de la Commission scolaire des Bois-Francis
 - G) Demande de commandite pour la soirée "Hommage aux bénévoles"
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance

R-45-03-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-46-03-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2015

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{ER} février 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2015

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de février 2016.

5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE FÉVRIER 2016

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des autorisées

Le total des dépenses autorisées pour le mois de février est de : **175 486.37 \$**

R-47-03-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT

Le responsable est absent.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- DEMANDE DES PRIX POUR GRAVIER ET ÉQUIPEMENT SAISON 2016

R-48-03-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que des invitations soient faites aux entrepreneurs suivants :

- Madame Aline Bolduc
- Monsieur Gilles Champagne
- Monsieur Stéphane Champagne
- Madame Yvonne Carrier
- Entreprise Cam-Cor
- Gestion ACJ et Fils Inc
- Monsieur Jacques Turcotte
- 9159-7336 Québec Inc
- Monsieur Jocelyn Drouin
- Excavation EME Martineau

- Équipements Marcel Paradis
- Excavation St-Jean de Brébeuf
- Rick McCrea
- Excavation Denis Fortier Inc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- MAIRE SUPPLÉANT POUR AVRIL, MAI ET JUIN 2016

R-49-03-2016 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que Monsieur Frédérick Bédard soit nommé maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- DEMANDE DE PARRAINAGE FINANCIER DU COMITÉ 12-18

La corporation des partenaires 12-18 demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2016.

R-50-03-2016 Proposé par le conseiller Francois Parent

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 1579.00 \$ pour l'année 2016 à la Corporation des partenaires 12-18 tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL DU BŒUF D'INVERNESS

Considérant que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de l'entente préparée par le Festival du Bœuf Inc

R-51-03-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité accorde une commandite de 2 000.00\$ pour l'année 2016, fournisse les banderoles à être installées sur le site du Festival, et fournisse le camion pour la parade.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA TONTE DE GAZON AU BUREAU MUNICIPAL, PARC, TERRAIN DE BALLE.....

R-52-03-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que des soumissions soient demandées pour l'entretien des pelouses aux endroits suivants : Édifice municipal, poste de pompiers, garage municipal, terrain de jeux, terrain de balle (autour et sur le terrain incluant les clôtures), terrain de soccer, entrée du village près du cimetière, entrée du village ouest : pancarte village fleuri (Michel Gagné) , entrée du village sud : pancarte au coin du 5^e rang, parcelle de terrain adjacente à l'immeuble du 1823 Dublin.

Le nettoyage du printemps devra être également fait : grattage et ramassage des déchets.

Les soumissions devront être présentées sur des formules disponibles au bureau municipal.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 1^{er} avril 2016 et seront ouvertes durant la séance ordinaire du conseil du 4 avril, 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- INSTALLATION DES BAIES VITRÉES USAGÉES À LA PATINOIRE

Considérant que la municipalité a demandé deux soumissions pour les travaux relatifs à l'installation des baies vitrées usagées sur les bandes de la patinoire :

- Jocelyn Nadeau de St-Jacques de Leeds au prix de 49.00\$ par poteau plus 200.00\$ pour l'installation.
- Entreprise FLPH de au prix de 109.00\$ par poteau plus 220.00\$ pour l'installation.

R-53-03-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité accorde le contrat pour l'adaptation des poteaux d'aluminium des baies vitrées à monsieur Jocelyn Nadeau pour un montant de 49.00\$ par poteau plus 200.00\$ pour l'installation des poteaux sur les bandes de la patinoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- DEMANDE CPTAQ POUR LE 1321, ROUTE DUBLIN

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de Mme Mari-Laure Turcotte, laquelle consiste au désir d'aliéner une partie de sa propriété afin de la joindre à la partie « résidentielle » d'une superficie de 5 000 m²

Attendu que la superficie totale de la propriété de Mme Turcotte est de 37,51 ha alors que la superficie visée par la demande d'aliénation est de 15 000 m² (1,5 ha).

Attendu que la demande se situe sur le lot 497 du cadastre du Canton d'Inverness.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Mme Mari-Laure Turcotte.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols principalement de classe 4 et 5 avec des limitations de pierrosité (P) et relief (T), selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

Attendu qu'il y aura pas d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car les utilisations ne changeront pas et que la demande vise à favoriser le maintien et le développement d'activités agricole et forestier du secteur.

Attendu qu'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

Attendu qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

Attendu qu'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera peu affecté car on retrouve déjà quelques propriétés de superficie semblable dans le secteur, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que qu'il n'y a pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture car la superficie demandée s'harmonise avec la taille des propriétés du milieu environnant.

Attendu que la demande d'aliénation concernant la superficie visée s'inscrit dans le plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Érable qui permettra d'optimiser le développement et l'occupation du territoire en misant sur l'importance et la diversité des potentiels du secteur agroalimentaire.

Attendu que le modèle d'occupation du territoire de la zone agricole prévu au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est lié à des activités productives réalisées à diverses échelles avec des entrepreneurs à temps plein ou à temps partiel et que le modèle recherche la mise en valeur de l'ensemble des potentiels de la zone agricole dans une perspective de cohabitation et de développement durable des communautés rurales.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-54-03-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de Mme Marie-Laure Turcotte. Le lot visé par cette demande est le 497 du cadastre du Canton d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- FORMATION OFFERTE PAR A.D.M.Q. : L'ABC DU GUIDE DE L'EMPLOYEUR

La directrice générale, Madame Sonia Tardif, désire suivre une activité de perfectionnement offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulée « L'ABC du guide de l'employeur » le 20 octobre 2016. Le coût de cette formation est de 295.00 \$ plus taxes.

R-55-03-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation de l'ADMQ pour un montant de 295.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- DEMANDE DE DÉROGATION AU 1865, RANG 5

CONSIDÉRANT QU'en 1996, le demandeur a obtenu un permis de construction (No. 96-739) pour la construction de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme constate qu'aucun plan d'implantation de la résidence n'a pu être retrouvé dans le dossier et qu'il a eu émission du permis de construction au demandeur alors que la norme sur la marge de recul avant n'était pas respectée ;

CONSIDÉRANT l'existence du droit acquis (zone agricole) en regard au bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT QU'en 2002, le demandeur a obtenu un permis de construction (No. 68-02) pour la construction de son garage;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve aucun croquis d'implantation dans le dossier de demande de permis du garage ;

CONSIDÉRANT l'existence du cours d'eau sur la propriété et que celui-ci ne semble pas avoir été considéré par la municipalité lors de l'émission du permis du garage en 2002;

CONSIDÉRANT que le CCU juge qu'il n'y a pas eu de mauvaise foi dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE :

R-56-03-2016 Proposé par le conseiller François Parent

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 1865, rang 5 (dossier D2016-001), concernant l'implantation d'une résidence située dans la marge de recul avant, l'implantation d'un garage accessoire empiétant dans la marge de recul latéral et situé à 0 mètre de la ligne de propriété latérale, et l'implantation d'un garage accessoire empiétant dans la rive du cours d'eau avec les conditions suivantes :

- le demandeur devra obtenir les servitudes nécessaires à l'occupation des lieux auprès du propriétaire voisin pour l'implantation du garage accessoire empiétant dans la marge de recul latéral et il devra prévoir aucune ouverture sur le bâtiment.
- le demandeur devra prévoir et conserver une bande de protection de la rive d'un minimum de cinq(5) mètres pour l'implantation du garage accessoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- MARCHE DU PAIN 2016

Le comité de la marche du pain nous demande l'autorisation d'offrir du pain de porte en porte à l'occasion du jeudi saint, le 24 mars prochain.

R-57-03-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal autorise le comité de la marche du pain à vendre du pain de porte en porte, jeudi saint le 24 mars 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- VARIA

A) Formation offerte par FQM : Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

R-58-03-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité défraie les coûts de cette formation offerte par la FQM pour une inscription au coût de 199.00\$ plus taxes. La formation aura lieu à Lyster le 14 mai prochain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Programme Desjardins – Jeunes au travail

Considérant que Impact emploi de l'Érable offre à la municipalité de s'inscrire au programme Desjardins-Jeunes au travail qui consiste à créer un poste supplémentaire pour un jeune âgé entre 15 et 18 ans;

Considérant que la municipalité doit faire l'embauche et encadrer un jeune dans l'esprit du programme;

R-59-03-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité dépose une demande au programme Desjardins-Jeunes au travail et parvenir son offre d'emploi au responsable du programme durant la période d'inscription qui se tiendra du 14 au 28 mars 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Dossier du 115, chemin de la Rivière-Bécancour

Considérant qu'une rencontre avec le propriétaire a eu lieu le 25 janvier 2016 afin de discuter du dossier d'infraction concernant la superficie dérogatoire du garage accessoire et d'une entente;

Considérant que le conseil municipal propose les conditions suivantes au demandeur :

- Présenter un plan de construction de l'agrandissement de la maison, incluant un garage intégré, préparé par un technologue ou un architecte ;
- Faire cadastrer le terrain par un arpenteur-géomètre afin d'avoir un lot distinct.
Obligation du règlement de lotissement No. 76, article 6.2.1 b).
- Présenter un plan des modifications du garage préparé par un technologue ou un architecte, incluant les éléments suivants :
 - Matériaux similaire à la résidence ;
 - Ajout de fenêtres (côté chemin de la rivière Bécancour) ;
- Respecter les étapes suivantes de réalisation des travaux correctifs :
 - Transmission des plans de construction pour l'agrandissement de la maison pour acceptation et conformité à la réglementation municipal avant le 15 mai 2016.
 - Transmission du plan correctif du garage avant le 15 mai 2016;
 - Émission du permis d'agrandissement de la résidence et émission du permis de construction pour le bâtiment accessoire (garage) par l'inspecteur en bâtiment ;
 - Travaux d'agrandissement de la résidence terminée pour le 15 mars 2018(dans un délai 24 mois).
 - Travaux correctif du garage terminé pour le 15 mars 2019(dans un délai de 36 mois);

- L'agrandissement de la résidence, devra être réalisé dans un délai de 24 mois, tout en étant terminé pour le 15 mars 2018.

R-60-03-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité informe le demandeur des conditions à respecter pour régulariser le dossier du 115, chemin de la Rivière-Bécancour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Embauche d'un(e) Adjoint(e) Administratif (ve);

Considérant que de madame Joannie Lamothe qui occupe le poste de coordonnatrice en loisirs et développement pour la municipalité offre ses services pour s'acquitter au besoin des tâches demandées par la directrice générale et la directrice générale adjointe ;

R-61-03-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité accepte l'offre de madame Joannie Lamothe afin de combler les besoins au niveau administratif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Offre d'emploi pour un responsable des travaux publics;

R-62-03-2016 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise les démarches pour la parution d'une offre d'emploi pour un responsable des travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

F) Demande d'appui de la Commission scolaire des Bois-Francs

Considérant l'indiscutable importance de ce palier décisionnel qu'est le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francs, tous élus par la population;

Considérant l'intérêt de défendre le principe même de la démocratie;

Considérant les multiples partenariats noués avec les instances scolaires de notre région au bénéfice des élèves et de nos citoyens;

Considérant depuis 10 ans que le taux de réussite des élèves progresse à la hausse tandis que le taux de décrochage évolue à la baisse, éléments de fierté pour notre région;

Considérant que les élus scolaires sont les réels gardiens de ce principe d'équité dans la répartition des ressources permettant à tous les élèves d'obtenir les services dont ils ont besoin, quel que soit leur milieu d'appartenance;

R-63-03-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Nous appuyons dans son entièreté le Mémoire présenté par la Commission scolaire des Bois-Francs au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, concernant le projet de loi no 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.

Nous appuyons également sans réserve cette volonté émise par le conseil des commissaires de maintenir des objectifs clairs et mobilisateurs en matière de réussite éducative afin que nos jeunes continuent d'avoir accès à des programmes de qualité et qu'ils continuent de se hisser vers la réussite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

G) Demande de commandite pour la soirée « Hommage aux bénévoles »

Considérant que la participation apportera une visibilité lors de la soirée, dans l'Avenir de l'Érable et dans le journal des Bénévoles.

R-64-03-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness commandite la soirée « Hommage aux bénévoles » qui aura lieu jeudi, le 14 avril 2016 au Complexe Hôtelier Du Pré de Princeville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

21- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-65-03-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 20h 35

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière